



# Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation  
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

## HUITIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMIFAC

### REUNION PREPARATOIRE DES EXPERTS BUJUMBURA, 14-15 JANVIER 2015

#### RAPPORT GENERAL

1. Sur invitation de la Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement du Tchad, Présidente en Exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), la réunion des experts préparatoire à la huitième Session ordinaire du Conseil des Ministres en charge des Forêts et de l'Environnement des pays membres de la COMIFAC s'est tenue du 14 au 15 janvier 2015 à Bujumbura au Burundi.
2. La réunion avait pour objectifs de :
  - (a) faire le bilan des activités menées par la COMIFAC au cours des deux années écoulées (2013-2014) ;
  - (b) examiner le Plan d'actions biennal (2015-2016) de la COMIFAC, le budget subséquent, ainsi que les Plans d'actions biennaux (2015-2016) des Coordinations Nationales de la COMIFAC ;
  - (c) examiner le Règlement Intérieur du Conseil des Ministres ;
  - (d) examiner et s'accorder sur d'autres sujets prioritaires pour la vie de l'institution.
3. La réunion a regroupé environ soixante-dix participants venus du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda et du Tchad, comprenant les Coordonnateurs Nationaux COMIFAC, les représentants des Ministères en charge des Forêts et de l'Environnement des pays d'Afrique Centrale. Y ont également pris part les représentants des organisations sous-régionales, nationales et des initiatives suivantes : COMIFAC, CEFDHAC, RAPAC, PFBC, Projets REDD+ et GEF/PNUE, GIZ, FAO, IUCN, FTNS, GVTC, WWF, REJEFAC, CIFOR, RERAC, RECEIAC, OBPE.

#### **I. Cérémonie d'ouverture de la réunion**

4. La cérémonie officielle d'ouverture a été marquée par trois allocutions : celle du Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, et du Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi.
5. Monsieur Matthew CASSETA, facilitateur du PFBC, a présenté ses félicitations au Gouvernement de la République du Burundi pour son accueil chaleureux. Il a ensuite présenté brièvement le PFBC et a révélé que la COMIFAC est au centre des préoccupations du Partenariat. Le facilitateur du PFBC a enfin loué la manifestation de la volonté politique au plus haut niveau du Burundi qui s'est engagé à prendre le relai de la Présidence en Exercice de la COMIFAC et pour avoir saisi l'importance de la coopération avec d'autres pays de l'espace COMIFAC en faveur d'une gestion intégrée des écosystèmes forestiers.

6. Dans son allocution, Monsieur Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a au nom de la Présidente en Exercice adressé les salutations et la gratitude de la COMIFAC au peuple et au gouvernement de la République du Burundi, pour la qualité de l'accueil réservé à toutes les délégations. Il a souligné l'importance de cette huitième Session ministérielle pour la vie de la COMIFAC qui se tient au moment où le Burundi s'apprête à prendre le relai de la Présidence en exercice. Il a ensuite souhaité que la question de financement durable soit profondément examinée au cours des travaux afin que des propositions de solutions idoines soient formulées et soumises à la décision du Conseil des Ministres. Il s'est enfin dit convaincu que malgré l'épineux problème de financement, la COMIFAC devra continuer à s'affirmer tant au niveau régional qu'international.

7. A son tour, son excellence Monsieur NDUWAYO Jean Claude, Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du Burundi a tout d'abord souhaité à tous les participants une chaleureuse bienvenue et un agréable séjour à Bujumbura, et a présenté ses meilleurs vœux de pleins succès, de longévité et de prospérité. Il a présenté brièvement la situation forestière du Burundi, et a rappelé les principaux dossiers inscrits à l'ordre du jour dont les recommandations devront être formulées à l'endroit du Conseil des Ministres. Avant d'ouvrir les travaux du segment des experts, Son Excellence Monsieur le Ministre a adressé ses vifs remerciements aux différentes institutions et organisations qui se sont investies dans l'organisation de ces assises.

## **II. Déroulement des travaux**

### **A. Session introductive**

8. Après la cérémonie d'ouverture, le bureau de la réunion a été mis en place et constitué comme suit :

- (e) **Présidente** : Madame Antoinette MACUMI, Secrétaire Permanent par intérim au Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du Burundi
- (f) **Vice-présidente** : Madame Adrie MUKASHEMA, Directrice Générale Adjointe à l'Office Rwandais des Ressources Naturelles et Coordinatrice Nationale COMIFAC du Rwanda
- (g) **Premier Rapporteur** : Monsieur Joachim KONDI, Directeur Général de l'Economie Forestière et Coordonnateur National COMIFAC du Congo,
- (h) **Deuxième Rapporteur** : Monsieur Godefroid NDAUKILA, Directeur au Ministère de l'environnement et du Développement Durable et Coordonnateur National COMIFAC de la République Démocratique du Congo
- (i) Le secrétariat a été assuré par l'équipe du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

9. L'agenda de la réunion des experts a été ensuite présenté. Cet agenda a été structuré comme suit : les questions d'organisation, les questions nécessitant un examen, les questions d'information, les travaux en groupes et la restitution en plénière, les questions diverses et finales. Après examen, l'agenda a été adopté par les experts après ajouts de quelques points sur les questions diverses. Les travaux se sont poursuivis par une série d'exposés en plénière. Ceux-ci ont suscité des débats fructueux qui se sont poursuivis au sein des groupes de travail. Ces échanges ont permis de dégager des préoccupations et faire des suggestions au Conseil des Ministres.

### **B. Questions nécessitant un examen :**

10. Les exposés au cours de cette Session ont porté sur les thèmes suivants :

#### **1. Rapport d'activités 2013-2014 de la COMIFAC, introduit par M. Raymond MBITIKON, et présenté par Ms Martin TADOUM et Etienne MASUMBUKO, respectivement Secrétaire Exécutif, Secrétaire Exécutif adjoint et Directeur Administratif et Financier de la COMIFAC**

11. Le bilan des deux années écoulées des activités de la COMIFAC, la situation des ressources humaines et financières de l'institution, ainsi que les leçons tirées ont été présentés. Ce bilan fait ressortir notamment de nombreuses réalisations effectuées par le Secrétariat Exécutif tels que l'achèvement du processus de révision du Plan de convergence, le renforcement du dispositif de

suivi-évaluation, l'élaboration des positions communes sous-régionales dans le cadre du dialogue international sur les forêts et l'environnement, l'internalisation des Directives sous-régionales et l'accompagnement des pays dans les réformes des politiques et révision des codes forestiers nationaux, le renforcement des partenariats avec les organisations régionales et internationales. Le taux de réalisation de la mise en œuvre du Plan d'actions est estimé à 72,5%.

12. En dépit du succès engrangé par la COMIFAC, le Secrétariat Exécutif demeure confronté à de sérieuses difficultés liées à l'insuffisance persistante en personnel pour répondre aux nombreuses sollicitations de l'institution d'une part, et d'autre part, à d'importants arriérés de cotisations des pays qui handicapent son fonctionnement. Cette situation a mis la COMIFAC en situation de cessation de paiement. Tout de même, il y a lieu de souligner les efforts soutenus du Cameroun et de la Guinée Equatoriale qui sont à jour dans toutes leurs contributions, de même que le Congo et le Burundi qui ont versé toute ou partie de leurs arriérés de contributions.

13. Les Experts à la suite de cet exposé, ont félicité le Secrétariat Exécutif pour les réalisations effectuées. Ils se sont préoccupés de l'inexistence dans le bilan financier de la COMIFAC, des données financières de certains partenaires. Cette situation met en exergue l'insuffisance de collaboration entre le Secrétariat Exécutif et ces partenaires, dû au fait que ceux-ci assurent eux-mêmes la gestion financière des appuis apportés à l'institution sans mettre à la disposition du Secrétariat Exécutif leurs informations financières.

14. Les experts se sont également penchés sur la situation financière de plus en plus inquiétante de la COMIFAC. Ils ont recommandé au Secrétariat Exécutif d'explorer toutes les sources de financement possibles qui permettront d'assurer le financement de son plan d'action biennal. Les experts sont revenus sur la nécessité du prélèvement des frais de coordination et de suivi des projets et programmes qui constitue une source importante de financement.

## **2. Mise en œuvre des résolutions des Conseils des Ministres de 2012 à 2014, par M. Raymond MBITIKON**

15. Le tableau de bord du suivi de la mise en œuvre des recommandations des réunions ministérielles tenues de 2012 à 2014 et adressées au Secrétariat Exécutif, à la Présidence en exercice, aux pays membres, aux partenaires et autres acteurs a été présenté. Ce tableau de bord renseigne sur l'état d'avancement de la mise en œuvre desdites recommandations. Il ressort dudit tableau que le taux de réalisation des recommandations relevant principalement du Secrétariat Exécutif est estimé à 54%.

## **3. Plan d'actions biennal du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC 2015-2016 et Plans d'actions biennaux des Coordinations Nationales COMIFAC, respectivement par Ms. Martin TADOUM, et Valerie TCHUANTE, Secrétaire Exécutif adjoint et Expert en suivi-évaluation à la COMIFAC**

16. Les actions à mener par le Secrétariat Exécutif en 2015 et 2016 à travers son plan d'action biennal ont été présentées. Les moyens financiers pour la mise en œuvre dudit plan d'action sont estimés à 3,033 milliards de FCFA. Ce montant prend en compte les appuis apportés par les partenaires. Aussi, les Plans d'actions biennaux (2015-2016) des Coordinations Nationales de la COMIFAC ont-ils été présentés. Ces Plans d'actions ont été finalisés lors de la réunion de concertation des Coordonnateurs Nationaux tenue à Douala en octobre 2014. Pour garantir la mise en œuvre desdits Plans d'actions, il est nécessaire que les moyens soient mobilisés aussi bien à travers les budgets nationaux des pays que des appuis issus des partenaires au développement.

## **4. Projet de budget biennal 2015-2016 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, par M. Etienne MASUMBUKO**

17. Le budget biennal 2015-2016 du Secrétariat Exécutif présenté aux experts fait ressortir les ressources provenant essentiellement des cotisations et des arriérés des pays d'un montant de 1,35 milliards de FCFA d'une part, et d'autre part, des contributions attendues des partenaires estimées à 1,69 milliards de FCFA. Ce budget présente par ailleurs les dépenses liées au fonctionnement du Secrétariat Exécutif et à la mise en œuvre du Plan d'actions biennal 2015-2016. En raison de ses besoins qui se sont accrus depuis la création de l'institution et de la nécessité de pourvoir les postes de l'organigramme adopté en 2008, les experts ont souhaité que le principe de l'augmentation du

montant des contributions annuelles des pays de la COMIFAC adopté lors de la session ministérielle de novembre 2013 à N'Djamena soit appliqué.

**5. Manuel d'exécution et manuel de suivi-évaluation de la COMIFAC, présentés respectivement par Ms. Martin TADOUM et Valerie TCHUANTE**

18. Dans son exposé, le Secrétaire Exécutif Adjoint a présenté le contexte qui a motivé la décision prise en novembre 2013 à N'Djamena par le Conseil des Ministres d'élaborer le Manuel d'exécution de la COMIFAC. Ce manuel est en cours d'élaboration et un projet de canevas a été proposé par la firme de consultants recrutée par le Secrétariat Exécutif. Les experts ont recommandé au Secrétariat Exécutif de finaliser ledit Manuel et de transmettre le draft du document aux pays pour amendement.

19. Le deuxième orateur a, dans son intervention, présenté les composantes du dispositif de suivi-évaluation de la COMIFAC, de même que le contenu du Manuel élaboré par le Secrétariat Exécutif avec l'appui de la GIZ. Ce manuel décrit les principes et procédures, de même que les composantes du dispositif de suivi-évaluation du Plan de Convergence, leurs modalités de fonctionnement, les supports de suivi ainsi que l'organisation du flux d'informations.

20. Parmi les défis majeurs pour la mise en œuvre du Manuel de suivi-évaluation, l'on peut citer l'appropriation dudit Manuel par l'ensemble des parties prenantes, l'établissement de la situation de référence des indicateurs du Plan de convergence 2, et la mobilisation des acteurs et des appuis nécessaires pour sa mise en œuvre.

**6. Règlement intérieur de la COMIFAC, par Mme Florantine Mapeine ONOTIANG, Experte Juriste à la COMIFAC**

21. Le Secrétariat Exécutif suite à l'instruction donnée par le Conseil des Ministres en juillet 2014 à Brazzaville, a procédé à l'élaboration du projet du Règlement intérieur dudit Conseil. Ce projet du règlement intérieur comporte vingt-deux articles qui portent notamment sur les attributions, la présidence, les sessions, le quorum, le déroulement et les décisions prises par le Conseil.

**7. Guide pour la création des aires protégées transfrontalières en Afrique Centrale et Stratégie sous-régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales des pays d'Afrique Centrale, par M. Chouaibou NCHOUTPOUEN, Expert Biodiversité à la COMIFAC.**

22. Dans son intervention, l'orateur a fait une brève présentation du Guide pour la création des aires protégées transfrontalières. Ce guide est structuré autour des fondations conceptuelles pour la création d'une aire protégée transfrontalière, et des étapes successives recommandées pour sa création en vue de garantir le succès de l'initiative.

23. S'agissant de la Stratégie sous-régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales des pays d'Afrique Centrale, celle-ci a été élaborée par le Secrétariat Exécutif avec l'appui des partenaires afin d'assurer la durabilité des prélèvements de la ressource faunique et d'améliorer les moyens d'existence des communautés autochtones et locales.

**8. Guide de planification pour l'aménagement intégré du paysage, Guide de planification pour la gestion des zones d'extraction de ressources, Guide de planification pour la gestion des ressources naturelles à base communautaire et Guide de planification pour la gestion des aires protégées, Par M. Valerie TCHUANTE**

24. La COMIFAC a bénéficié des appuis des partenaires pour l'élaboration de quatre guides de planification de l'aménagement des territoires en Afrique Centrale. Ces guides ont pour objectifs de fournir des orientations en vue de la planification de la gestion du territoire, de donner des indications sur les lignes directrices minimales importantes pour évaluer les progrès dans l'élaboration des plans de gestion, et de normaliser certains éléments de planification.

25. Les experts ont souligné l'importance de vulgariser ces guides afin de les mettre à la disposition des pays qui devront s'en servir pour élaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement des terres. Ils ont par ailleurs recommandé au Secrétariat Exécutif de supprimer le concept de forêts de haute valeur ajoutée consacrées dans les principes et critères de FSC, en tenant

compte du fait qu'il n'est pas approprié de faire allusion à un système de certification privée dans un tel document.

### **C. Questions d'information et diverses :**

#### **9. Rapport de l'étude de capitalisation des expériences de mise en œuvre du Plan de convergence et Rapport de l'analyse prospective sur l'évolution des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, par M. Martin TADOUM**

26. Un rappel a été fait sur les démarches qu'a suivies le Secrétariat Exécutif pour l'élaboration du Rapport de l'étude de capitalisation des expériences de mise en œuvre du Plan de convergence. Ladite étude a identifié quarante-quatre initiatives de bonnes pratiques qui couvrent les domaines prioritaires du Plan de convergence, et dont trente-trois au niveau des pays et treize au niveau sous-régional. Un rapport principal de cette étude a été élaboré de même qu'un rapport synthèse sous-forme de recueil de bonnes pratiques.

27. L'orateur a ensuite présenté les conclusions de l'étude sur l'analyse prospective sur l'évolution des écosystèmes forestiers dans la sous-région. Cette étude a pour but d'apporter des éléments objectifs d'aide à la décision pour comprendre et anticiper les évolutions possibles des écosystèmes forestiers du bassin du Congo. Ladite étude propose des recommandations à l'attention des décideurs.

#### **10. Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, par M. Raymond MBITIKON**

28. Le Secrétaire Exécutif a édifié les experts sur la situation relative à la préparation du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement. Il a notamment fait part de l'autorisation donnée par le Chef de l'état Tchadien à la présidente en exercice de la COMIFAC pour effectuer au cours du mois de janvier, une mission de haut niveau en Guinée Equatoriale. Cette mission vise à porter un message du Chef de l'Etat tchadien, à son homologue de la Guinée Equatoriale concernant ledit Sommet. L'un des défis importants concernant l'organisation du Sommet reste l'accord officiel du pays hôte qui permettrait de mobiliser les parties prenantes pour l'organisation de ce Sommet.

#### **11. Situation du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale, par M. Sébastien KAMDEM, Secrétaire Exécutif du RAPAC**

29. Dans son exposé, l'orateur a informé les experts sur la situation qui prévaut au RAPAC et dont l'expansion, l'évolution et l'efficacité sont aujourd'hui entravées par de nombreux facteurs d'ordre institutionnel, organisationnel, managérial, financier et conjoncturel. Ces facteurs cumulés ont conduit cette institution à une situation préoccupante. A titre d'illustration, les textes constitutifs du réseau font état des insuffisances et incohérences ayant une influence sur son organisation et sa fonctionnalité.

30. De plus, le RAPAC connaît une situation financière désastreuse caractérisée par l'absence d'un plan d'affaires, l'irrégularité des contributions annuelles des pays et de la subvention de la CEEAC. Seule la Guinée Equatoriale est à jour dans ses contributions.

31. Le RAPAC étant une institution reconnue de par son importance dans le domaine de la conservation et la valorisation de la biodiversité dans la sous-région, il y a nécessité de prendre des mesures urgentes pour redynamiser ce réseau afin d'en faire une institution forte avec une plus grande appropriation par les Etats membres.

#### **12. Processus du Sommet des bassins forestiers d'Amazonie, d'Asie du Sud-Est et du Congo et de la signature de l'Accord de coopération entre les gouvernements des pays concernés et des autres pays forestiers tropicaux du monde, par M. Grégoire NKEOUA, Conseiller aux Forêts du Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable du Congo**

32. Un rappel a été fait sur les grandes conclusions du Sommet des trois bassins forestiers tropicaux tenu en juin 2011 à Brazzaville au Congo et du processus de signature du projet d'Accord de coopération entre les pays des trois bassins forestiers tropicaux. Un Evènement parallèle a été organisé en marge de la cinquantième session du CIBT à Yokohama en novembre 2014 en vue de permettre aux pays de s'accorder sur le contenu dudit Accord et le calendrier pour sa signature. Au

terme de cet évènement, les pays ont réitéré leur intérêt pour la signature de cet Accord et ont suggéré que le projet d'Accord soit transmis par le Président de la République du Congo à ses pairs.

**13. Etat d'avancement de la redynamisation de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), par Mme Victoire EHETH, Coordinatrice Nationale COMIFAC du Cameroun**

33. Dans son exposé, l'oratrice a rappelé les différentes avancées réalisées jusqu'à ce jour par l'Etat du Cameroun dans le cadre du processus de redynamisation de l'OCFSA. Les experts ont en effet été informés sur les démarches entreprises en vue de la tenue prochaine du Conseil des Ministres de l'OCFSA. Cette session ministérielle devra se tenir avant la fin du premier semestre de cette année.

**14. Dialogue Chine-COMIFAC, par M. Raymond MBITIKON**

34. Le Secrétaire Exécutif dans son intervention a fait la genèse du Dialogue entre la Chine et la COMIFAC dont la facilitation est assurée par la Coopération allemande. Il a relevé la nécessité pour les pays de la sous-région de mettre en avant leurs priorités nationales dans le cadre de ce dialogue qui devra par ailleurs aboutir à la signature d'un Mémoire d'Entente entre la COMIFAC et la Chine. Les axes de coopération possibles à développer pourront notamment porter sur le renforcement des capacités et le partage d'expériences en matière de gestion durable et de transformation du bois.

**D. Travaux de groupes et restitutions en plénière :**

35. Au terme des différentes présentations, quatre groupes de travail ont été constitués et ont travaillé sur les différents thèmes exposés en plénière.

36. Les résultats desdits groupes de travail ont été présentés lors de la séance plénière et suivis des débats. De ces débats, les Experts ont fait les suggestions ci-après au Conseil des Ministres :

**37. S'agissant du Rapport d'activités 2013-2014 de la COMIFAC, les experts suggèrent :**

- (l) d'adopter le rapport biennal ;
- (m) de féliciter l'équipe du Secrétariat Exécutif et les Coordinations Nationales pour les efforts déployés dans la réalisation de leur mission malgré les moyens limités ;
- (n) de renouveler la gratitude de la COMIFAC aux partenaires au développement pour leurs appuis constants apportés à l'institution et aux initiatives de mise en œuvre du Plan de Convergence ;
- (o) d'inviter les partenaires à renforcer leurs appuis pour soutenir davantage les efforts des pays membres de la COMIFAC à la mise en œuvre du Plan de Convergence ;
- (p) d'inviter les partenaires à collaborer plus étroitement avec le Secrétariat Exécutif pour renseigner sur les efforts techniques et financiers de leurs initiatives pour une meilleure capitalisation.

**38. En ce qui concerne la mise en œuvre des résolutions des Conseils des Ministres de 2012 à 2014, les experts suggèrent :**

- (q) d'inviter les Pays membres de la COMIFAC à mettre en œuvre les recommandations qui leur sont adressées notamment l'apurement des arriérés sur leurs contributions;
- (r) d'inviter la Présidence en exercice de veiller à l'exécution des décisions et recommandations qui leur sont adressés;
- (s) d'inviter la Présidence en exercice et les partenaires de veiller à l'exécution des décisions et recommandations du Conseil des Ministres conformément au mandat confié par le Traité de la COMIFAC ;
- (t) d'instruire le Secrétariat Exécutif à poursuivre l'exécution et le suivi de la mise en œuvre desdites recommandations non encore réalisées.

**39. Relativement au Plan d'actions biennal du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC 2015-2016, les experts suggèrent :**

- (u) d'adopter le plan d'actions biennal ;
- (v) d'inviter les Etats à payer régulièrement leurs contributions égalitaires pour la mise en œuvre effective de ce plan d'actions ;
- (w) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à formaliser avec le Secrétariat Général de la CEEAC, un cadre de collaboration pour opérationnaliser la décision de la Conférence des Chefs d'Etat d'octobre 2007 accordant à la COMIFAC le statut d'organisme spécialisé de la CEEAC.

**40. S'agissant des Plans d'actions biennaux des Coordinations Nationales COMIFAC, les experts suggèrent :**

- (x) de prendre acte des Plans d'actions biennaux 2015-2016 des Coordinations Nationales COMIFAC (CNC) ;
- (y) d'inviter tous les Etats membres à intégrer les CNC dans le dispositif de programmation et de budgétisation national en vue de prendre en charge les plans d'action des CNC ;
- (z) d'instruire les CNC à finaliser leurs Plans de Travail Annuels dans des délais compatibles avec le calendrier de programmation et de budgétisation au niveau national ;
- (aa) d'inviter les partenaires au développement à appuyer la mise en œuvre des plans d'actions biennaux 2015-2016 des CNC.

**41. En ce qui concerne le projet de budget biennal 2015-2016 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les experts suggèrent :**

- (bb) d'approuver le budget biennal ;
- (cc) d'inviter tous les pays débiteurs à prendre les mesures nécessaires en vue d'apurer dans les deux prochaines années la totalité de leurs arriérés en plus des paiements des montants des encours ;
- (dd) d'inviter le Président en exercice à faire respecter l'article 20, alinéa 4 du Traité qui dispose que: «Tout Etat qui ne remplit pas ses obligations financières perd son droit de vote ainsi que tout appui de l'Organisation jusqu'à régularisation » ;
- (ee) de féliciter le Cameroun et la Guinée Equatoriale qui sont à jour dans le paiement de leurs contributions ;
- (ff) d'exhorter les partenaires techniques et financiers de s'assurer avant tout appui que le pays bénéficiaire est en règle avec ses contributions à la COMIFAC ;
- (gg) d'adopter la décision de la révision du taux des contributions annuelles à soixante millions (60 millions) de FCFA ; ceci à compter de l'année 2016 selon la recommandation de la session ministérielle de 2013 dont le projet de décision est soumis à l'appréciation du Conseil.

**42. Relativement au Manuel d'exécution de la COMIFAC, les experts suggèrent :**

- (hh) de prendre acte du démarrage du processus d'élaboration du Manuel et de demander au Secrétariat Exécutif de finaliser ledit document dans les meilleurs délais.

**43. S'agissant du Manuel de suivi-évaluation de la COMIFAC, les experts suggèrent :**

- (ii) de prendre acte de l'état d'avancement de l'élaboration du Manuel ;
- (jj) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à finaliser ledit document dans les meilleurs délais.

**44. Concernant le Règlement intérieur de la COMIFAC, les experts suggèrent :**

- (kk) d'adopter le règlement intérieur du Conseil des Ministres et de veiller à sa mise en application.

**45. Relativement à la Stratégie sous-régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales des pays d'Afrique Centrale, les experts suggèrent :**

- (ll) d'adopter le document de stratégie sous-régionale ;
- (mm) d'inviter les Etats membres à prendre des mesures pour internaliser et mettre en œuvre les orientations de cette stratégie dans leurs dispositifs ;
- (nn) d'instruire le Secrétariat Exécutif de suivre la mise en œuvre de cette stratégie ;
- (oo) d'inviter les partenaires au développement à appuyer les pays membres de la COMIFAC dans le processus d'internalisation et de mise en œuvre de cette stratégie.

**46. S'agissant du Guide pour la création des aires protégées transfrontalières en Afrique Centrale, les experts suggèrent :**

- (pp) de prendre acte du guide ;
- (qq) d'inviter les Etats membres à utiliser ce guide lors de la création des futures aires protégées transfrontalières ;
- (rr) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à éditer ce guide et d'en assurer une large diffusion.

**47. Concernant le Guide de planification pour l'aménagement intégré du paysage, le Guide de planification pour la gestion des zones d'extraction de ressources, le Guide de planification pour la gestion des ressources naturelles à base communautaire et le Guide de planification pour la gestion des aires protégées, les experts suggèrent :**

- (ss) de prendre acte des quatre Guides de planification de l'utilisation et de gestion des terres dans le bassin du Congo;
- (tt) d'instruire le Secrétariat Exécutif à éditer les guides de planification susmentionnés et d'en assurer une large diffusion ;
- (uu) d'inviter les Etats membres de s'inspirer de ces guides dans l'élaboration et la planification de leurs stratégies nationales d'utilisation des terres dans les espaces.

**48. Relativement au Rapport de l'étude de capitalisation des expériences de mise en œuvre du Plan de convergence, les experts suggèrent :**

- (vv) de prendre acte du rapport;
- (ww) d'instruire le Secrétariat Exécutif à éditer ledit rapport et en assurer une large diffusion.

**49. S'agissant du Rapport de l'analyse prospective sur l'évolution des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, les experts suggèrent :**

- (xx) de prendre acte du rapport;
- (yy) d'instruire le Secrétariat Exécutif à éditer ledit rapport et d'en assurer une large diffusion ;
- (zz) d'inviter les pays membres à prendre des mesures pour mettre en œuvre les recommandations de cette analyse en vue d'anticiper sur les évolutions de leurs écosystèmes forestiers respectifs en concertation avec tous les secteurs de croissance économique (Mines, Agriculture, Infrastructures).

**50. Concernant le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, les experts suggèrent :**

- (aaa) de faire aboutir la résolution de la réunion extraordinaire de Brazzaville relative à l'organisation d'une mission de haut niveau auprès des autorités de la Guinée Equatoriale afin d'obtenir dans un délai raisonnable la position du pays par rapport à la tenue du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement..

**51. Relativement à la situation du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale, les experts suggèrent :**

- (bbb) d'instruire le Secrétariat Exécutif à clarifier en collaboration avec le Secrétariat exécutif du RAPAC, le statut du Réseau afin que la nature juridique et les modalités d'adhésion des membres soient clarifiées ;



(ccc) d'inviter les Etats membres à apurer les arriérés de contributions afin que les acquis du RAPAC soient préservés.

**52. S'agissant du processus du Sommet des bassins forestiers d'Amazonie, d'Asie du Sud-Est et du Congo et de la signature de l'Accord de coopération entre les gouvernements des pays, les experts suggèrent :**

- (ddd) de réitérer leurs félicitations au Congo pour avoir relancé le processus avec la facilitation de la FAO ;
- (eee) de prendre acte des conclusions de l'évènement parallèle sur le projet d'accord de coopération organisé en marge de la cinquantième session du Conseil International des Bois Tropicaux à Yokohama au Japon ;
- (fff) d'encourager le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable de la République du Congo à mettre en œuvre les conclusions de l'évènement parallèle de YOKOHAMA ;
- (ggg) d'inviter les Ministres en charge des Forêts et Environnement des pays d'Afrique Centrale à diligenter les amendements éventuels du Projet d'Accord de coopération dès réception officielle de ce document.

**53. Concernant l'état d'avancement de la redynamisation de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), les experts suggèrent :**

- (hhh) de prendre acte de l'état d'avancement de l'organisation de la Conférence des Ministres de l'OCFSA ;
- (iii) de réitérer les félicitations à la République du Cameroun pour les efforts consentis jusqu'à nos jours dans le processus de redynamisation de l'OCFSA ;
- (jjj) d'inviter les pays membres de l'OCFSA à payer leurs arriérés de contributions et les partenaires au développement à appuyer l'organisation de la Conférence des Ministres.

**54. Relativement au dialogue Chine-COMIFAC, les experts suggèrent :**

- (kkk) de prendre acte de l'état d'avancement de ce dialogue ;
- (lll) d'inviter la Présidence en exercice à poursuivre ledit dialogue en vue de l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la COMIFAC et la Chine.

**E. Questions diverses et finales**

55. Après lecture et amendements apportés au Rapport des travaux, celui-ci a été adopté par les experts.

56. La réunion s'est achevée par le mot de remerciement et de clôture du Président de la réunion des experts.

Fait à Bujumbura, le 15 janvier 2015

**Les Experts**